



Créée par la loi du 2 juillet 1996, et **reconnue d'utilité publique** par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un **organisme national privé indépendant**. Elle a pour mission de **sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local**, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts, etc.)

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, grâce à son label, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Sur le terrain, dans toutes les régions et tous les départements, **un réseau de délégués bénévoles** agit au quotidien, avec l'aide de chargés de mission, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

www.aquitaine.fondation-patrimoine.org

Comment faire un don ?

PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé: www.fondation-patrimoine.org/57948

PAR COURRIER

► Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de "Fondation du patrimoine - Fontaine de Génis" à l'adresse ci-dessous.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Ce bon de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bon ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE
AQUITAINE

7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 300 800 - Fax : 05 56 81 14 10

Courriel : dordogne@fondation-patrimoine.org

FONDATION
DU PATRIMOINE

Aquitaine

SOUSCRIPTION FAITES UN DON

La Mairie de Génis, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une campagne de souscription pour la restauration de sa fontaine communale.



DORDOGNE

Restauration de la fontaine
de Génis

Soutenez ce projet:

www.fondation-patrimoine.org/57948

1 don = 1 reçu fiscal

PROJET

LA FONTAINE Génis

La fontaine du bourg de Génis date de la fin du 19ème siècle. L'eau provient de la source sise à Las Fargeas; cette réserve est propriété de la commune de Génis depuis le 14 septembre 1908.

La Fontaine est réalisée en pierre du pays. Elle a souffert des intempéries successives, du gel notamment. Lors des travaux d'aménagement de la place, il est apparu que son état s'était fortement détérioré et nécessitait des travaux de restauration importants. En particulier, cinq gros blocs la constituant étaient fendus et irréparables.

La municipalité a choisi de restaurer à l'identique ce patrimoine chargé d'histoire qui est le cœur de cette place. Cette opération nécessite la taille et la pose de nouveaux blocs de pierre, qui proviendront d'une carrière proche. Cette pierre, dont les caractéristiques sont similaires mais d'une densité supérieure, sera moins sensible au gel et plus imperméable.

Consciente de l'attachement des Génissois et des amoureux de notre village à cette

fontaine, la municipalité a choisi d'associer ceux qui le souhaitent à cette réalisation.

Par cette souscription, vous pouvez soutenir ce projet en faveur de la conservation du patrimoine et de l'embellissement de votre village.

Merci de les y aider par vos dons !



► Comment faire un don ?

par internet ou par courrier, suivez les instructions au dos du document.

Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/57948

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la fontaine de Génis et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de _____ euros et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre :

De l'impôt sur le revenu De l'impôt sur la fortune immobilière De l'impôt sur les sociétés

✓ Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

► Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt.

ou de l'ISFI à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

► Pour les entreprises, réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Nom ou société: _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Courriel: _____

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à « Fondation du patrimoine Aquitaine ».

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.